



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des**  
**Députés**  
Luxembourg

Luxembourg, le 23 août 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse concernant le concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement fondamental.

Le recrutement d'instituteurs-fonctionnaires se fait par voie de concours, organisé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Il s'agit d'un concours réglant l'admission au stage préparant à la fonction d'instituteur de l'enseignement fondamental. Les candidats qui se placeront en rang utile selon leurs résultats aux épreuves seront admis au stage pédagogique dans la limite des postes disponibles, indépendamment des notes obtenues.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Monsieur le Ministre peut-il m'indiquer le nombre exact d'instituteurs-fonctionnaires qui seront engagés pour l'année scolaire 2016/2017 ?
- Quelle est le programme de recrutement pour les prochaines années ?
- Quel est le nombre de candidats qui seront admis au stage préparant à la fonction d'instituteur de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2016/2017 ?
- Combien de candidats à la fonction d'instituteur ont participé au concours réglant l'admission au stage préparant à la fonction d'instituteur de l'enseignement fondamental ?
- Monsieur le Ministre peut-il m'informer sur le nombre de candidats classés en rang utile et donnant accès au stage préparant à la fonction d'instituteur qui avaient une note insuffisante dans une des deux épreuves écrites (méthodologie - didactique / culture luxembourgeoise) ?

- Dans quelles épreuves les candidats ont-ils rencontré les plus grandes difficultés ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Martine Hansen'.

**Martine Hansen**  
**Députée**



Affaires générales

Luxembourg, le 6 septembre 2016

Monsieur le Président de la Chambre des  
Députés  
19, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

**Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 2330 de la Députée Martine Hansen**

**Ad 1) et 3)**

Pour l'année scolaire 2016/2017, 192 instituteurs sont admis au stage pédagogique dont 10 pour le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique et 182 pour l'enseignement fondamental.

**Ad 2)**

Le programme de recrutement pour l'enseignement fondamental est conforme au plan de recrutement adopté par le Conseil de Gouvernement dans sa séance du 17 juin 2016 et se présente comme suit :

Année scolaire 2016/2017	<b>182</b>	postes
Année scolaire 2017/2018	<b>239</b>	postes
Année scolaire 2018/2019	<b>241</b>	postes
Année scolaire 2019/2020	<b>245</b>	postes
Année scolaire 2020/2021	<b>250</b>	postes

**Ad 4)**

234 candidats se sont présentés aux épreuves du concours, un s'est désisté en cours de route.

**Ad 5) et 6)**

Parmi les 193 candidats classés en rang utile lors du concours, session 2016, 65 ont obtenu une note insuffisante en méthodologie-didactique, 49 en culture luxembourgeoise, parmi ceux-ci, 24 candidats ont obtenu deux notes insuffisantes.

Claude Meisch  
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse